

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix huit janvier deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11/01/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Roger CLEDAT, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, André BAURIE, Daniel CADET, Marie-Claire CHATEAUNEUF, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Bernard MENUDIER, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ.

ABSENTS EXCUSES : Charles SAMSON, Jean-Claude BATAILLON, Bernard POUSSIN, Paul POUSSIN, Laurent BOURDEIX, Daniel CHAPOULAUD, Béatrice DUFOUR.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

2008 – 007 : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE – AVANCE DE SUBVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que la compétence « office de tourisme » a été transférée, par Arrêté Préfectoral, le 03 août 2005, à la Communauté de Communes de Noblat. Depuis cette date, l'intercommunalité s'est substituée à la commune pour, notamment, le versement de la subvention à l'association Office de Tourisme Syndicat d'Initiative. Lors des deux précédents exercices, il a été versé 43 000 € de subvention par an à l'association Office de Tourisme Syndicat d'Initiative.

Monsieur le Président expose que, en attendant le vote du budget, l'association doit financer son activité par son fonds de roulement, par une avance de trésorerie ou par une avance de subvention, pour, notamment, faire face à la rémunération du personnel.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de délibérer pour accorder une avance de 20 000 € sur la subvention 2008 versée à l'association Office de Tourisme Syndicat d'Initiative. La première moitié de cette somme sera versée en janvier et la seconde en avril 2008.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
20 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Accepte que la Communauté de Communes de Noblat verse une avance de subvention, d'un montant de 20 000 €, à l'association Office de Tourisme Syndicat d'Initiative, pour l'année 2008.

Accepte le calendrier de paiement de cette avance.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le 21 janvier 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS